



Objectifs de la formation

Connaître le cadre réglementaire relatif à l'organisation et à la gestion des cimetières

Appréhender les demandes d'autorisation liées aux opérations funéraires et sécuriser les procédures et pratiques

**Mardi 21 septembre
2021**

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Niveau : débutant

Public : élus communaux

Méthode :

- Exposé didactique
- Étude de cas et actualité jurisprudentielle funéraire
- Document pédagogique remis aux participant-es

Programme

- **Le rôle des cimetières aujourd'hui**
- **Le droit à inhumation et les modes d'inhumations dans le cimetière**
- **Aménagement, équipements obligatoires et facultatifs** (*plan, terrain commun, espaces inter-tombes, caveau provisoire, ossuaire, règlement municipal des cimetières, site cinéraire*)
- **Les emplacements traditionnels** (*règles liées à l'inhumation, terrain commun, terrain concédé*)
- **Le règlement municipal des cimetières et les imprimés divers à présenter en mairie** (*pour les opérations d'inhumation de cercueils et/ou d'urnes, de dispersons de cendres, les exhumations à la demande des familles*)

Intervenant : **Patrick LOIZEAU**

Conservateur des cimetières de la Ville de La Rochelle (17)

UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Saltgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr